

songe toujours à faire quelque chose à la présente session pour les fonctionnaires re-traités?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires re-traités bénéficient de l'augmentation de la pension de vieillesse annoncée hier soir, s'ils sont dans les limites d'âge concernées, et la plupart le sont; mais pour répondre à la question directement, je dirai, oui, nous nous intéressons à toutes ces questions et nous continuerons de le faire.

LA VOLAILLE

DINDES—PRÉTENDUE IMPORTATION DES ÉTATS-UNIS SOUS UNE MARQUE DE COMMERCE CANADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, hier, le député de Brant-Haldimand m'a posé la question suivante:

Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre de l'Agriculture sait qu'une entreprise canadienne importe des États-Unis des dindes portant une marque de commerce canadienne.

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Non, monsieur l'Orateur, je n'en sais rien. Je vais m'informer de ce qui en est.

Je suis allé aux renseignements et j'ai constaté qu'il est de pratique courante chez les importateurs canadiens de vivres et, quant à cela, de bien d'autres denrées, de faire emballer, dans le pays d'origine, le produit importé sous la marque de commerce de l'importateur canadien.

Les dindes importées doivent avoir été préparées selon les conditions exigées par la Division de l'hygiène vétérinaire du ministère de l'Agriculture. Ces dindes doivent aussi satisfaire aux normes de qualité du Canada et il va de soi qu'il a fallu acquitter les frais de douane à leur égard.

C'est donc dire qu'il n'existe ni loi ni règlement qui empêcherait quiconque d'importer des marchandises sous sa propre marque de commerce, du moment qu'il acquitte les droits de douane fixés pour les denrées en cause et que ces denrées satisfont aux conditions d'importation.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): A titre de question complémentaire, le ministre n'est-il pas d'avis que cette pratique est de nature à induire le public canadien en erreur?

Le très hon. M. Gardiner: Sauf erreur, c'est ce qui se fait partout dans le cas des importations. Au lieu d'avoir à remballer les marchandises, l'importateur les fait venir dans l'emballage où elles peuvent être vendues au pays importateur.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES—RÈGLEMENTS DISCIPLINAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Puis-je demander au ministre de la Défense nationale s'il ne pourrait maintenant dire à la Chambre quel code de discipline régit nos troupes en service au Moyen-Orient? Un soldat canadien accusé d'infraction à la discipline serait-il jugé par un tribunal canadien ou par un tribunal des Nations Unies?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je préférerais répondre à cette question lorsque j'aurai parcouru l'accord en question; il fait depuis des mois l'objet de négociations et vient justement d'être conclu.

M. Pearkes: Il y a plus d'un mois que j'ai posé cette question.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

MOTION DEMANDANT L'AJOURNEMENT AFIN DE PERMETTRE UN DÉBAT

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures) propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant et que, afin de permettre un débat sur les affaires extérieures, le paragraphe 2 de l'article 32 du Règlement soit suspendu à cet égard.

—Monsieur l'Orateur, depuis quelques semaines on a posé au Gouvernement, au sujet de la situation du Moyen-Orient, un grand nombre de questions dont aucune n'avait été précédée d'un avis et qui étaient toutes lourdes de conséquences. C'est de cette question que j'entends entretenir la Chambre ce matin, du mieux que je puis. Ce faisant j'espère pouvoir répondre aux questions posées au Gouvernement.

Le problème du Moyen-Orient n'a à peu près jamais cessé de se poser à l'Assemblée générale des Nations-Unies depuis la dernière fois que j'ai parlé ici des affaires étrangères, au mois de novembre dernier. Cet examen de la situation par l'ONU a pu, non seulement amener la fin des hostilités dans ces régions, mais empêcher ces hostilités de reprendre, voire, ce qui serait encore plus grave, de s'étendre. Il faut dire que cet examen de la question par les Nations Unies aurait été impossible si on avait adopté à New-York la ligne de conduite défendue en cette enceinte par l'opposition officielle en novembre dernier.

M. Fulton: Il aurait été inutile.

L'hon. M. Pearson: L'Assemblée des Nations Unies, cela va de soi, n'est pas parfaite. Je l'ai déjà dit ici et j'y reviendrai au cours